

Chapitre deuxième.

ASPECT GÉNÉRAL DES CATACOMBES. RITES FUNÉRAIRES (1).

§ I. Nomenclature catacombale.

LES termes par lesquels on désigne les différentes parties des catacombes sont en partie traditionnels, en partie conventionnels.

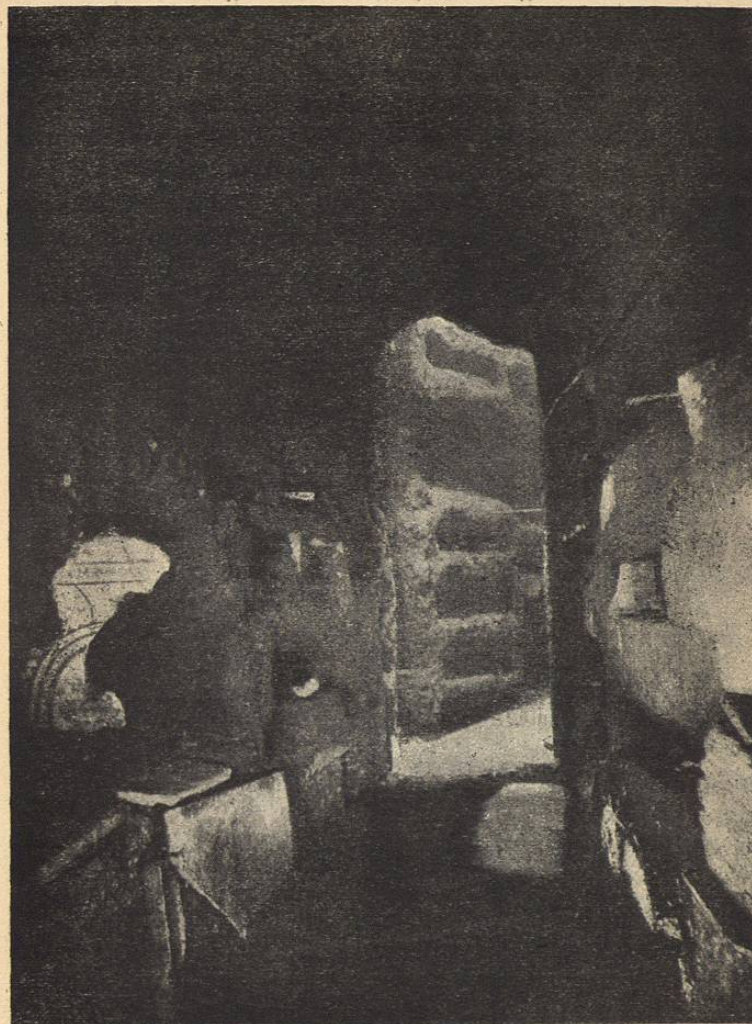
Les catacombes sont formées d'un réseau de galeries qui s'entrecroisent. On désignait autrefois ces galeries par le mot « ambulacrum », qui était usité dans le langage civil des Romains. Mais une inscription du cimetière de Priscille, qui n'avait pas encore été bien étudiée, nous apprend que les galeries étaient appelées « cryptae » par les anciens chrétiens (2).

Dans les parois des galeries sont creusés les tombeaux, « loci ». Ce sont de simples cavités, de dimensions suffisantes pour recevoir un, deux, même trois corps, et disposées symétriquement dans le sens de la galerie. D'ordinaire plusieurs « loci » ont été superposés, en aussi grand nombre que le permettait la hauteur des parois. L'ouverture a la forme d'un rectangle, une entaille pratiquée tout autour des bords permet d'y fixer la plaque de marbre ou les larges briques destinées à la fermer. Le mot « locus » était employé pour désigner un tombeau ; on le retrouve souvent dans les inscriptions. Le diminutif « loculus » a prévalu dans la langue archéologique. Les « loculi » ne se rencontrent pas seulement dans les galeries, mais dans les chapelles et jusque dans les escaliers. Les plus élevés sont presque toujours les plus anciens, car on abaissait au fur et à mesure le niveau du sol.

Un tombeau plus distingué, et très usité au III^e siècle,

1. Cf. de Rossi, *Rom. sotter.*, t. III, l. III.

2. Cf. mes observations dans le *Nuov. bulletin.*, 1904, p. 207 sq.



GALERIE DE CATACOMBE.
(Cimetière de St-Calixte.)

était l'« arcosolium ». Ce mot se lit quelquefois dans les inscriptions, par exemple dans celle du diacre Sévère, à St-Calixte : « Cubiculum duplex cum arcosoliis et luminare. »

Le terme « arcosolium, arcosolium, arcosolium », est composé de « arcus », l'arc formé par la partie supérieure de ces tombeaux ; et de « solium », qui désignait proprement ces grandes baignoires en marbre dont plusieurs nous ont été conservées. Les « arcosolia » ne sont pas d'une haute antiquité. Il semble que primitivement on se contentait de grandes niches dans lesquelles étaient placés des sarcophages en marbre ou en terre cuite. Le vestibule du cimetière de Domitille renferme un « locus » décoré de stucs représentant un sarcophage ; c'est une disposition exceptionnelle. Par exception aussi, dans une galerie voisine, on voit un tombeau en forme de chambre ; il n'y a pas de porte, et on y pénètre par un trou que ferme une pierre : c'est sans doute une imitation du tombeau de Notre-Seigneur. La paroi attenante à l'arcosole était appelée « parieticulum » :

FECIMVS NOBIS ET NOSTRIS ET
 AMICIS ARCOSOLIVM
 CVM PARIETICVLO SVO IN PACEM.

Antérieurement à l'« arcosolium », on remarque une forme de tombeau qui en est comme le premier essai : le « solium » n'est pas surmonté d'une voûte en forme d'arc, mais d'un plafond. C'est ce que de Rossi appelle la « tomba a mensa ». On la rencontre dans les cimetières de St-Calixte, de Domitille, de Priscille.

De chaque côté des galeries, s'ouvrent des « cubicula » ou chambres. Ces « cubicula » étaient soit des tombeaux de famille comme ceux dont les inscriptions sont encore visibles au cimetière de Domitille : M · ANTONIVS · RESTVTVS · FECIT · HIPOGEV · SIBI · ET · SVIS ; au cimetière de Calixte : BITVS SIBI ET SVIS ; dans un cimetière de la voie Latine : CVBICVLVM CONTALI ; — soit des tombeaux destinés aux membres d'une association, car on a trouvé même dans les catacombes les traces d'associations funéraires formées au sein de l'Église : les noms pluriels « Eutychiei », « Pelagii », lus sur des inscriptions des cimetières de Calixte et de

Priscille, doivent désigner des associations de ce genre. Ces chapelles avaient un caractère privé, leur exigüité suffit à le prouver ; on voit parfois encore les gonds de la porte en bois qui en fermait l'entrée.

D'autres chapelles, plus grandes, renfermaient quelquefois les restes d'un martyr, nous les appelons « cryptae ». Les Actes des martyrs et les martyrologes emploient souvent ce nom, qui au pluriel indique l'excavation souterraine en général, tandis qu'au singulier il indique une galerie. Certaines de ces chapelles étaient destinées à des cérémonies liturgiques, comme de vraies églises souterraines. On en a plusieurs exemples à St-Calixte : la chapelle dite de Miltiade était vraiment un lieu de réunion, il est facile d'y remarquer tout autour les traces d'un banc ; la chapelle située en face devait être réservée aux femmes. De même dans une des basiliques du « coemeterium majus » de Ste-Agnès on reconnaît le sanctuaire, le « presbyterium », le siège de l'évêque, les niches latérales. Ces églises souterraines des catacombes affectent les formes les plus variées ; il y en a de carrées, de rectangulaires, de polygonales ; il en existe une ronde, très importante, dans la région de Sotère, à St-Calixte. Elles ont souvent des peintures et des décorations architecturales, colonnes, chapiteaux, frises, architraves, etc.

Il y eut donc avant la paix de Constantin des lieux de réunions dans les catacombes. Nous avons d'ailleurs sur ce point les témoignages des Actes des Martyrs, dont nous pouvons rapprocher cette phrase d'une belle inscription du cimetière de Priscille : « Vos precor, o fratres, *orare huc* quando venitis, etc. » Il faut admettre aussi que, même dans les petites chapelles, on a célébré religieusement les anniversaires des défunts : Tertullien (1) et l'auteur d'un commentaire attribué à Origène (2) nous l'attestent. S. Augustin dit expressément qu'on offrait le saint Sacrifice près du tombeau (3), et qu'on le fit aux funérailles de sa mère : « Cum offerretur sacrificium

1. *De corona militis*, III (P. L., t. II, col. 79).

2. *Com. in Job*, l. III (P. G., t. XVII, col. 517).

3. *Contr. Faust.*, XX, 21 (P. L., t. XLII, col. 384-385).

pretii nostri jam juxta sepulcrum posito cadavere priusquam deponeretur » (1). On peut croire que cette liturgie domestique des petites chapelles des catacombes a été l'origine de la messe basse. Dans les sanctuaires où reposaient les martyrs, la liturgie se célébrait avec une plus grande solennité. A l'époque de la paix, on réserva pour les basiliques supérieures la liturgie solennelle, « missa publica » ; on continua dans les cryptes la liturgie moins solennelle, « missa ad corpus ».

§ II. Les usages funéraires.

Au milieu des ruines des catacombes, nous retrouvons quelques vestiges des rites funéraires des premiers chrétiens, et la confirmation de ce que nous en disent S. Augustin (2) et Prudence (3).

Le corps, enveloppé d'un drap, était déposé dans un « loculus », un arcosole ou un sarcophage. On répandait autour du baume et des fleurs. Bosio, le P. Marchi, de Rossi, affirment avoir encore senti le parfum de ces baumes en ouvrant certains « loculi ». Les fleurs sont souvent peintes sur les « arcosolia » ou gravées sur la pierre.

Fréquemment à la chaux des tombeaux sont mêlés des fragments de verres. La plupart de ces verres ont contenu des parfums. Ils se rencontrent généralement dans la partie des cimetières postérieure à la paix ; plusieurs des tombeaux auxquels ils sont fixés sont datés par le monogramme isolé ou même par le nom des consuls. Très souvent ils n'étaient autre chose que les fonds des coupes employées dans les agapes ; on les mettait là comme un signe d'honneur ou comme une marque pour aider à reconnaître un tombeau. On peut même penser que quelques-unes de ces fioles furent employées pour désinfecter les galeries et purifier l'air corrompu par les émanations des cadavres.

1. *Conf.*, IX, 12 (P. L., t. XXXII, col. 777).

2. *De cura pro mortuis gerenda*, écrit vers 421 (P. L., t. XL, col. 591 sq.).

3. *Cathemer.*, hymn. II ; — *Peristeph.*, hymn. III (P. L., t. LIX, col. 880 sq. ; t. LX, col. 353 sq.).

Parfois aussi on plaçait près du cadavre différents autres objets : bagues, anneaux, sceaux, mais presque jamais d'objets précieux, comme il s'en trouve dans les tombeaux égyptiens ou étrusques. — Les lampes scellées dans la chaux étaient allumées pour les anniversaires ou d'autres circonstances ; il est souvent possible de distinguer encore des traces de fumée.

Les chrétiens pratiquaient quelquefois l'embaumement, en souvenir de la sépulture de Notre-Seigneur et conformément aux usages juifs. Mais ils faisaient cette opération d'une manière très imparfaite, et les corps se conservaient mal ; il n'y a pas de comparaison à établir, par exemple, entre les deux momies du cimetière de Calixte et les momies égyptiennes.

Les agapes faisaient partie du rite sépulcral. On les célébrait dans le lieu du tombeau, à la surface du sol. Le cimetière de Domitille possède une pièce ayant servi à cet usage : c'est une salle voûtée qui précède l'entrée principale du tombeau des Flaviens ; on voit les restes d'un banc taillé dans la paroi, et un puits dans une pièce voisine. A St-Calixte, la basilique supérieure qui, probablement détruite pendant la persécution de Dioclétien, devint ensuite la basilique de St-Sixte II et de Ste-Cécile, devait être primitivement destinée aux agapes des chrétiens. De même la basilique de Ste-Sotère. Les repas funéraires étaient certainement plus solennels à l'occasion des anniversaires des martyrs. « Agapes nostrae pauperes pascunt, » dit S. Augustin (1), attestant que cet usage était conservé de son temps.

La translation des corps s'accomplissait avec une certaine solennité. Le corps de S. Cyprien, à Carthage, fut transporté « cum voto et triumpho magno » (2).

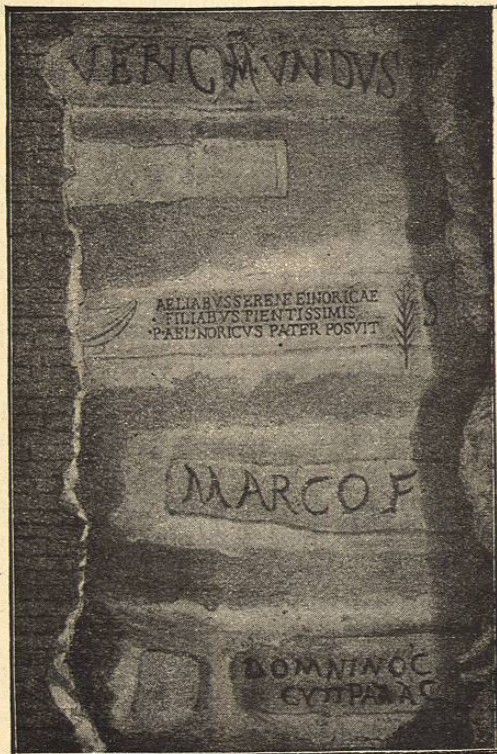
Après avoir porté le corps au cimetière, on fermait l'ouverture du tombeau avec des briques ou des plaques de marbre ; et on inscrivait la date de la déposition, afin d'en pouvoir célébrer l'anniversaire : « Depositio... Κατάθεσις... », puis l'indication du quantième du mois, quelquefois même du jour de la semaine, plus rarement la date consulaire.

1. *Contra Faust.*, XX, 20 (P. L., t. XLII, col. 383).

2. *Act. S. Cypr.*, v (P. L., t. III, col. 1505).

§ III. Les tombeaux des martyrs.

Quand le corps déposé dans un « *loculus* » était celui d'un martyr, le tombeau devait être marqué d'un signe spécial. A quoi pouvons-nous reconnaître aujourd'hui ces tombeaux ? Le



signe le plus évident est le nom même de « *Martyr* ». On le lit, à St-Calixte, sur le tombeau des papes S. Fabien et S. Corneille. De même, au cimetière d'Hermès : « *Depositus Hyacinthus martyr.* » Quelquefois le mot est abrégé en *MR* ou simplement *M*. Dans plusieurs cas cette seule lettre suffit pour identifier la tombe. Ainsi à Ste-Priscille un « *loculus* »

porte l'inscription : *VERIC | M | VNDVS*. Placée de la sorte, la lettre *M* ne peut être l'initiale du « *praenomen* » : elle indique très probablement le tombeau d'un martyr, dont l'histoire est d'ailleurs inconnue.

Sur les tombeaux des martyrs connus on n'a jamais relevé de formules de prières pour le repos de l'âme, comme « *Refrigeret* », « *Pax tecum* », etc., si fréquentes sur les tombes des simples fidèles : pour un martyr, elles auraient été inutiles, et même injurieuses.

Un autre signe tout à fait sûr serait fourni par les ampoules contenant vraiment du sang. Prudence note l'habitude qu'avaient les anciens chrétiens de recueillir le sang des martyrs : « *Spongia pressa rapit* » (1), afin de le déposer près du corps ou de le conserver comme une précieuse relique. S. Gaudentius de Brescia, parlant des SS. Gervais et Protais, dit qu'il a la preuve de leur martyre : « *Tenemus sanguinem, qui testis est passionis* » (2). Et nous avons vu plus haut (3) cette déposition du sang des martyrs mentionnée dans une inscription contemporaine de Dioclétien. Mais pour constater si le contenu des vases dont on trouve les fragments était réellement du sang, il est nécessaire de recourir à l'analyse chimique. A cette condition seulement l'ampoule peut être le criterium exigé par la S. Congrégation des Rites pour établir la présence d'un corps de martyr (4). Encore faut-il se garder d'admettre que les « *phialae* » trouvées sur plusieurs tombeaux des catacombes sont des signes de martyre. Il est bien impossible que celles que l'on retrouve brisées, et qui étaient fixées à l'extérieur du tombeau, aient contenu du sang. De plus ces fioles se rencontrent, la plupart du temps, sur des tombeaux


1. *Peristeph.*, hymn. xi (*P. L.*, t. LX, col. 545). Et ailleurs :
Plerique vestem linteam
Stillante tingunt sanguine
Tutamen ut sacrum suis
Domi reservent posteris.
Hymn. v (loc. cit., col. 398).

2. *Serm. XVII* (*P. L.*, t. XX, col. 963.)

3. *Supr.*, p. 59.

4. Cf. V. de Buck, bolland., *De phialis rubricatis quibus martyrum romanorum sepulcra dignosci dicuntur*, Bruxelles, 1855 ; — F. X. Kraus, *Die Blutampullen der römischen Katacomben*, Frankfurt, 1868.

de l'époque de la paix, d'une époque où il n'y avait plus de martyrs. On s'est très souvent trompé à cet égard, du XVII^e siècle jusqu'à l'institution de la Commission d'archéologie chrétienne par le pape Pie IX (1851).

D'autres signes sont tout à fait faux et absolument inadmissibles, quoiqu'ils aient été tenus autrefois pour bons. Ainsi on a cru que la palme était un indice du martyr. Mais la palme se rencontre même sur des monuments païens, comme allusion à la victoire des soldats sur le champ de bataille, aux succès des cochers dans le cirque ou des acteurs dans l'amphithéâtre. Pour les chrétiens, elle pouvait signifier simplement la victoire sur les passions et sur le monde. — On a pareillement regardé comme signe du martyr le monogramme , que l'on traduisait, par erreur : « Pax Christi », ou même : « Passus pro Christo, » et qui est une simple abréviation du nom de Jésus-Christ, ΧΡΙΣΤΟΣ. En réalité, le monogramme a été rarement employé avant Constantin, et c'est seulement après la paix de l'Église qu'il s'est répandu comme monogramme isolé. La Commission pontificale d'archéologie sacrée a dissipé ces erreurs. Il faut reconnaître que les corps jugés, sur la foi de tous ces signes, corps de martyrs, étaient en réalité des corps de simples fidèles.

Ainsi pour les tombeaux de martyrs inconnus nous n'avons de signes que le titre et le vase avec traces certaines de sang. Quant aux tombeaux historiques, de Rossi a déterminé une manière de les reconnaître aussi simple que scientifique. Autour des tombeaux des martyrs illustres on avait bâti des oratoires et des basiliques; ces monuments ont été ruinés; mais on doit du moins en trouver des traces dans les cryptes vénérées. De même doit-il rester quelque chose des escaliers construits par S. Damase et d'autres papes pour conduire à ces cryptes. C'est cette idée qui a guidé d'abord de Rossi dans ses recherches.

Les inscriptions tracées à la pointe et les peintures postérieures à l'époque de la sépulture souterraine sont des indices non moins sûrs. Les pèlerins voulaient arriver jusqu'aux

restes des martyrs, et le plus facilement possible; aussi leurs itinéraires étaient assez restreints. Dans les galeries où ils sont passés, ils ont écrit à la pointe leurs noms, et plus d'une fois le nom du martyr local, suivi d'invocations, comme celles-ci : « In mente habeas in orationibus tuis », — « In mente habete », etc. Les prêtres qui avaient célébré dans la crypte y laissaient souvent aussi leur nom et leur titre. Il faut distinguer ces « graffiti » des pèlerins de ceux qui ont été tracés sur les « loculi » au jour de la déposition; ces derniers sont plus anciens et remontent jusqu'au III^e, même jusqu'au II^e siècle.

Les peintures fournissent aussi des indications très précieuses. Celles des arcosoles et des chapelles privées sont généralement antérieures au V^e siècle, époque où on cessa à peu près d'enterrer dans les catacombes. Les tombeaux des martyrs furent, au contraire, de plus en plus décorés. Quand donc on trouve dans une catacombe, sur un tombeau qui n'est évidemment pas celui d'un chrétien quelconque, des peintures postérieures au V^e siècle, on est en présence d'un lieu vénéré. C'est ainsi qu'on voit des peintures byzantines du VI^e siècle dans la crypte de Ste-Cécile: un portrait de la sainte en impératrice byzantine et l'image du Sauveur. De la même époque sont les peintures de la chapelle de S. Corneille. Au cimetière de Pontien, les images du Sauveur, des SS. Abdon et Sennen, des SS. Pygmenius et Milix, présentent aussi les caractères de l'art byzantin du VI^e siècle. A St-Valentin, des traces d'une peinture byzantine ont également fait retrouver un sanctuaire célèbre, la chapelle même du saint éponyme du lieu, auparavant tout encombrée de constructions d'une époque postérieure. Enfin tout dernièrement (janvier 1904) on a également constaté des peintures byzantines dans la chapelle souterraine des saints Félix et Adauctus près de la voie d'Ostie. Plusieurs de ces dernières ont d'ailleurs appartenu à des tombeaux privés.

